EXTRAIT DE RÉSOLUTION

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Beauharnois tenue le 8 septembre 2026 à la salle du conseil municipal située au 660, rue Ellice à Beauharnois sous la présidence du maire, Monsieur Alain Dubuc.

Sont présents
Madame Jocelyne Rajotte, Monsieur Francis Laberge, Monsieur Mario Charette, Monsieur Dominique Bellemare, Madame Gina Vincelli et Monsieur Robin Philippe Lamonde.

12.1	**2026-09-436**	**Adoption de la résolution - Demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble PPCMOI 2026-0050 - 622, chemin Saint-Louis, lot 3 862 448**

ATTENDU les articles 145.38 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU le Règlement numéro 610 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, ci-après « PPCMOI »;

ATTENDU la demande de PPCMOI 2026-0050 relative à l'autorisation de l'usage « Atelier de débosselage » au 622, chemin Saint-Louis, lot 3 862 448;

ATTENDU QUE le demandeur veut aménager et opérer un atelier de débosselage dans l'immeuble existant;

ATTENDU l'absence de ce type de commerce sur le territoire;

ATTENDU la demande écrite du franchisé datée du 10 juin 2026, laquelle a été déposée au CCU;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Beauharnois, sous la résolution CCU-2026-06-011 du procès-verbal du 17 juin 2026, a étudié la demande d'autorisation de PPCMOI et que le conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

ATTENDU l'adoption du premier projet de résolution 2026-07-332 accordant la demande d'autorisation du PPCMOI 2026-0050 le 7 juillet 2026;

ATTENDU QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Beauharnois le 8 juillet 2026 concernant la tenue de l'assemblée publique de consultation, et ce, conformément au Règlement 2021-10 modifiant le Règlement 2018 16 relatif aux modalités de publication des avis publics et à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU la consultation publique ayant eu lieu le 15 juillet 2026;

ATTENDU l'adoption du deuxième projet de résolution par le conseil de la Ville de Beauharnois lors de la séance du 18 août 2026, sous la résolution 2026-08-382;

ATTENDU QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Beauharnois le 26 août 2026 concernant le droit de signer une demande d'approbation référendaire sur le deuxième projet jusqu'au 3 septembre 2026;

ATTENDU qu'en date du 3 septembre 2026 aucune demande n'a été transmise à la Ville;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'ADOPTER la résolution, sans modification, ayant pour effet d'accorder l'usage « Atelier de débosselage » au 622, chemin Saint-Louis.

Adoptée.

Date:9 septembre 2026

Me Janie Arseneau
Greffière de la Ville